

FICHE DE POSTE

Technicien de proximité pour le 01-09-2026

INTITULE DU POSTE : **Technicien de proximité**

POSITIONNEMENT ET MISSIONS DU POSTE :

Le technicien de proximité est placé sous l'autorité :

- Du chef d'établissement,
- Du directeur administratif et financier,
- Du responsable des systèmes et réseaux d'information et de communication,
- Du responsable logistique.

Le technicien de proximité assure l'installation, l'entretien et la maintenance des équipements informatiques et techniques des deux sites du LFCDGA. Il veille au bon fonctionnement des infrastructures technologiques et matérielles, et assure le support aux utilisateurs.

ACTIVITES :

Support technique, gestion et maintenance des équipements informatiques et téléphoniques

- Installation des ordinateurs existants et nouvellement achetés.
- Installation des logiciels et des programmes demandés.
- Assistance des utilisateurs (logiciels, messagerie, mots de passe, etc.).
- Configuration et connexion à Internet des ordinateurs et téléphones du personnel et des visiteurs.
- Suivi du processus de réparation et de maintenance des équipements informatiques et audiovisuels.
- Mise à disposition et récupération des ordinateurs des employés entrants et sortants.
- Gestion et maintenance préventive et de premier niveau des équipements informatiques et téléphoniques.
- Suivi de l'inventaire des équipements informatiques et téléphoniques.
- Impression et gestion des cartes d'accès pour le personnel, les enseignants, les élèves et les visiteurs.
- Proposition et conseils d'achats de fournitures informatiques et techniques.
- Préparation et contrôle des équipements informatiques et audiovisuels (ordinateurs, projecteurs, microphones, enceintes, etc.) des salles de classe, des salles de réunion, de la salle polyvalente, etc., dans le cadre de l'activité ordinaire du lycée ainsi qu'à l'occasion d'événements particuliers organisés par le lycée au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci (tels que la remise des diplômes à l'ambassade, ou les marchés de décembre et juin au lycée).

COMPETENCES PRINCIPALES :

Connaissances :

- Architecture et maintenance des équipements informatiques et techniques.
- Sécurité des systèmes d'information et de communication.
- Google Workspace.
- RGPD.

COMPETENCES OPERATIONNELLES :

- Assurer la maintenance et l'installation des équipements.
- Diagnostiquer et résoudre les pannes techniques.
- Communiquer et assurer un support aux utilisateurs.
- Gérer les stocks de matériel et suivre les équipements.

COMPETENCES LINGUISTIQUES :

- Turc courant.
- Maîtrise du français et/ou de l'anglais au niveau B1 souhaitée.

COMPETENCES COMPORTEMENTALES :

- Sens de l'organisation et réactivité.
- Rigueur et fiabilité.
- Capacité d'écoute et sens du service.
- Capacité à travailler en équipe et en autonomie.
- Maîtrise de soi.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- La durée du travail est de 803.5 heures annualisées. Sa répartition est précisée dans l'annexe 2 du Règlement Interne du Travail (RIT) - § C. Personnels ouvriers et techniques.
- Les horaires peuvent être étendus en fonction des besoins du service.
- Possibilité d'astreintes en cas d'interventions urgentes ou d'entreprises extérieures.

REMUNERATION

Exemple de rémunération avec reprise d'expérience de 8 ans

Classification de l'emploi		
Type de contrat	CDI	
Quotité	Temps partiel - 20 heures par semaine (de 7h30 à 11h30 du lundi au vendredi)	
Grille des salaires	Cat I échelon 5	
Rémunération détaillée		
Code paie	Description	Montant
Salaire	Salaire de base brut mensuel	816,79 €
ICV	Indemnité de cherté de vie (15% du salaire de base brut)	122,52 €
TOTAL BRUT SALARIE MENSUEL		939,31 €
SGK	Cotisations sociales locales obligatoires (15% du salaire brut total)	140,90 €
NET A PAYER		798,41 €

Cluses
<p>L'estimation salariale communiquée au candidat est établie sur la base des informations fournies dans le curriculum vitae et lors des entretiens.</p> <p>Cette estimation n'a qu'une valeur indicative et ne constitue pas un engagement contractuel.</p> <p>En cas de divergence entre les informations déclarées et les documents justificatifs effectivement présentés, l'employeur se réserve le droit de revoir la rémunération proposée ou d'interrompre le processus d'embauche sans indemnité.</p> <p>Le salarié s'engage à remettre à l'employeur, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date d'entrée en fonction, tous les documents justificatifs relatifs à son identité, sa formation et son expérience professionnelle.</p> <p>Le non-respect de ce délai constituera un motif légitime de résiliation immédiate du contrat.</p> <p>L'employeur se réserve expressément le droit de vérifier, à tout moment pendant la période d'essai, l'authenticité des documents fournis.</p> <p>En cas d'irrégularité ou de falsification, le contrat pourra être résilié de plein droit, sans préavis ni indemnité.</p>

AUTRES ELEMENTS DE REMUNERATION

Autre indemnité

Une indemnité dite « prime d'installation » est versée à l'occasion de l'embauche d'un employé sous contrat local, en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Le montant de cette prime est validé par le directeur de l'AEFE sur proposition du chef d'établissement. Ce montant varie selon le lieu de résidence au moment du recrutement (hors de la préfecture d'Ankara ou hors de Turquie).

Ce montant varie selon le lieu de résidence au moment du recrutement :

- 3 000 € si la personne recrutée habite en Turquie, hors la préfecture d'Ankara
 - 5 000 € si la personne recrutée vient d'un autre pays que la Turquie
- Dans le cas du recrutement par le lycée d'un couple de personnels sous statut de droit local, la première personne touchera la totalité de la somme due et l'autre, la moitié de la somme.

La prime d'installation ne peut pas être versée à un salarié de droit local dont le conjoint perçoit de son employeur, autre que le LFCDGA, une prime de déménagement (équivalent de l'indemnité de changement de résidence des personnels détachés de l'AEFE).

En cas de démission dans les six premiers mois du contrat, le personnel devra rembourser la moitié de la prime d'installation.